

### Retour en image d'une parcelle de colza associé 2020-2021

L'association du colza avec une plante compagne est une technique maintenant répandue car elle répond à plusieurs enjeux : moins d'attaques de ravageurs à l'automne, meilleure couverture du sol, gain de fertilité du sol et restitutions azotées... Cette année encore, elle a fait ses preuves !

Voici un bref retour en images d'une parcelle de colza associé à de la féverole de printemps. Cette parcelle est située à Roumegoux, chez un agriculteur du groupe 30 000 fermes « AgroEcoPhyto : produire des grandes cultures en Centre Tarn en visant la triple performance ».

#### Itinéraire technique :

|  |  |
|--|--|
| De la récolte du précédent au semis du colza | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moisson blé tendre puis chisel en suivant</li> <li>- Epandage calcaire broyé 1.1t/ha le 10/07/20</li> <li>- Epandage fumier bovin 25t/ha le 15/07/20</li> <li>- Puis chisel et rotative</li> </ul>  |
| Semis du colza associé                       | <p>26/08/20</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semis féverole printemps TIFFANY à 80kg/ha à la volée puis enfouissement à la rotative</li> <li>- Semis monograine colza RGT QUIZZ + TROUBADOUR (400 000 gr/ha) + engrais starter localisé</li> </ul>   |
| Désherbage (IFT 1.3)                         | <p>27/08/20 : ALABAMA 2l/ha</p> <p>23/09/20 : FUSILADE MAX 0,8L/ha (repousses de céréales)</p>   |
| Insecticide (IFT 2)                          | <p>4/11/20 : KARATE ZEON 0.075l/ha charançon du bourgeon terminal</p> <p>⇒ Une bande sans traitement a été réalisée dans la parcelle (avec piégeage de charançons) : aucun symptôme de colza buissonnant ni présence de larve observé. Un colza vigoureux et associé à de la féverole semble pouvoir faire face à ce ravageur sans traitement (<a href="#">cf grille de risque Terres Inovia</a>)</p> <p>10/03/21 : KARATE ZEON 0.075l/ha + bore 3l/ha</p> |
| Fongicide (IFT 0.8)                          | 01/04/21 : PROSARO 0.8l/ha   |
| Récolte                                      | <b>07/07/21 : 45q/ha</b>   |

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)

**Siège Social** : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex  
Tél : 05 63 48 83 83 Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)

**Bulletin rédigé par :**

**Maëva COLOMBET** 06 52 45 83 01 [m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
**Camille BOURGOIS** 06 44 09 48 52 [c.bourgois@tarn.chambagri.fr](mailto:c.bourgois@tarn.chambagri.fr)  
**Marie-Pierre MIQUEL** 06 74 28 84 14 [mp.miquel@tarn.chambagri.fr](mailto:mp.miquel@tarn.chambagri.fr)  
**Ghislain PERDRIEUX** 07 86 41 91 41 [g.perdrieux@tarn.chambagri.fr](mailto:g.perdrieux@tarn.chambagri.fr)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

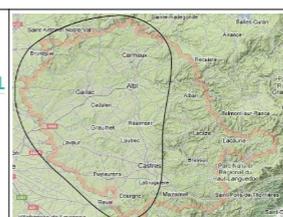
**ENGAGEMENT DE SERVICE**

SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation



La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



**17 septembre 2020**

Stade 3-4F atteint avant l'arrivée des altises : pas de traitement. Explosion de la biomasse avec le retour des pluies.



**19 octobre 2020**

Colza très vigoureux en entrée d'hiver. Féveroles en fleurs en novembre.



**20 janvier 2021**

Les féveroles gèlent mais repartent de la base. Pesée sortie d'hiver = 2,9kg de matière verte/m<sup>2</sup> !



**2 mars 2021**

Bon décalage de floraison avec la variété précoce Troubadour



**27 avril 2021**

Des dégâts liés au gel tardif : une vingtaine de siliques touchées.



**10 mai 2021**

Une pression pucerons cendrés limitée aux bordures : pas de traitement.